

Le Planning Familial du Rhône recherche un-e conseiller-e conjugale et familiale en CDI
pour son programme « Handicap et alors ? »
et son Centre de Planification et d'Education Familiale de Villeurbanne (69).

Le Planning Familial du Rhône :

Le Planning Familial est une association féministe et d'éducation populaire, association loi 1901, existant depuis plus de 60 ans dans le Rhône.

Le Planning Familial a comme objectifs de :

- Prendre en compte toutes les sexualités ;
- Privilégier une maternité choisie ;
- Accompagner dans le choix d'une contraception ;
- Accompagner, orienter les demandes d'IVG ;
- Promouvoir l'éducation à la sexualité ;
- Dénoncer, accompagner et combattre toutes les formes de violences ;
- Lutter contre le VIH/Sida ;
- Promouvoir les droits et l'accès à la santé.

Le Planning Familial du Rhône alerte, dénonce, se bat, sur la base de sa pratique, contre toutes les atteintes aux droits des femmes. Le Planning Familial accueille et milite selon une approche de genre, tout en prenant en compte les autres dominations existantes (de race, de classe et d'orientation sexuelle), sans jugement et dans le respect de la parole des personnes concernées.

Le Planning Familial du Rhône gère un Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS), un Centre de Planification et d'éducation familiale (CPEF) et un Centre de documentation. Le Planning Familial du Rhône a développé un dispositif itinérant dans les Monts et Vallons du lyonnais : le Dispositif Ressources Santé Sexualité Ado (DRSSA) et un programme en direction des personnes en situation de handicap.

Le programme « Handicap et alors ? » est un programme national du Planning Familial qui se décline en 4 axes : entretiens et séances collectives auprès des personnes en situation de handicap, soutien et accompagnement des familles et des aidant-e-s, soutien méthodologique des professionnel-le-s et des établissements et travail avec les institutions.

L'organisation du Planning Familial du Rhône regroupe 22 salariées et un Conseil d'Administration. L'association a fait le choix de fonctionner en gouvernance partagée : l'ensemble de l'équipe et l'ensemble du CA pilotent la structure conjointement dans le cadre d'instances dédiées.

Les missions :

- Assurer des **entretiens individuels et collectifs** d'écoute, d'information et d'accompagnement autour de la contraception, de l'IVG (dont entretiens pré et post IVG), des IST et du VIH-Sida, des violences, de la sexualité, de la vie affective, de la grossesse, de la parentalité ; dans le cadre du programme « Handicap et alors ? » et au CPEF de Villeurbanne.
- **Suivi de couples ou de personnes en conseil conjugal et familial** dans le cadre du programme « Handicap et alors ? ».

- Préparer et animer des **groupes de parole ou d'expression autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle** (foyers, IME, SAVS, ESAT...), participer à l'organisation et à la réflexion collective autour de ces séances (outils utilisés, évaluation...) en lien avec les équipes des structures et en interne à l'équipe du programme.
- Contribuer à la **coordination du programme « Handicap et alors ? »** : montage et suivi de partenariats, représentation institutionnelle du Planning Familial, suivi et analyse de l'activité, le tout en relation avec les deux autres salariées travaillant sur ce programme, ainsi qu'avec la commission qui suit le dispositif.
- Animer des séances **d'analyse de la pratique professionnelle** auprès de professionnel-le-s du champ du handicap sur la question de la vie affective, sexuelle et relationnelle des personnes en situation de handicap.
- Animer des **actions avec les familles et aidant-e-s** de personnes en situation de handicap sur la question de la vie affective, sexuelle et relationnelle (entretiens, café-débat, soirées d'échanges...).
- **Participation à la vie de l'équipe et de l'association** (réunions, réflexions collectives, organisation de l'activité, analyse de la pratique) ; lien régulier avec l'équipe médicale et l'équipe administrative.
- Evolution éventuelle à moyen terme (à partir de 2023) : Participer à l'animation de formations en co-animation avec l'équipe de formatrices régionales du programme « Handicap et alors ? ».

Lieux et conditions de travail :

Le poste est situé pour sa majeure partie sur le territoire de la Métropole de Lyon (Villeurbanne pour le CPEF) et ponctuellement sur des territoires alentours.

Des déplacements sont à prévoir (Permis B et véhicule indispensables).

Diplômes :

Certification Conseiller-e Conjugale et Familiale ou autre diplôme avec une expérience significative sur des missions proches.

Compétences, connaissances et expériences requises :

Animation de séances collectives et d'entretiens individuels liés à la sexualité et à la vie affective (écoute, counseling, diffusion d'information, orientation, animation de groupe, prise en compte du contexte psychosocial des personnes rencontrées...).

Accompagnement de personnes victimes de violences sexistes et sexuelles (écoute, information, orientation), en particulier des personnes en situation de handicap.

Montage et suivi de projets et de partenariats.

Aptitude à la communication écrite et orale.

Capacité à animer une réunion.

Bonne connaissance de la sexualité dans ses différentes dimensions.

Expérience dans le travail avec des personnes en situation de handicap.

Bonne connaissance du champ du handicap (acteurs, établissements, enjeux...).

Connaissance des approches : féministes / de genre et/ou de réduction des risques et/ou de l'éducation populaire/empowerment et/ou des approches inclusives des différentes sexualités.

Capacité de travail en équipe pluridisciplinaire.
Bonne capacité d'organisation et autonomie.
Très bonne capacité d'adaptation.

Compétences relationnelles : à l'écoute, bon relationnel, capacité de communication interpersonnelle, dynamisme.

Adhésion aux objectifs de l'association.

Adhésion au fonctionnement collectif de la structure (participation aux instances de pilotage collectif). Implication dans la gestion de la structure (y compris sur les questions d'organisation du travail).

Motivation importante et investissement dans la durée recherchés.

Horaires et conditions de travail :

CDI de 26H de travail hebdomadaire.

Poste sur 3 jours/semaine.

Volume horaire dédié au travail au centre de Villeurbanne (entretiens) : 5.5h/semaine

Volume horaire dédié au travail sur le programme « Handicap et alors ? » : 17.5h/semaines.

Perspectives d'augmentation du volume horaire dans la première année de poste.

Le tarif horaire brut est de 14,23€.

Une 6^e semaine de congés payés.

Temps de repas rémunéré.

Participation de l'employeur à la mutuelle de groupe à hauteur de 67%.

Un temps de tuilage est prévu avec l'équipe en place, permettant la co-formation.

Télétravail :

Le télétravail est possible pour les tâches liées à la coordination du dispositif et à la préparation / bilan des actions. Le matériel suivant sera fourni : ordinateur portable, téléphone portable avec abonnement.

Poste à pourvoir à partir du 28 mars 2022.

Date limite de réponse : le 05 mars 2022.

Lettre de motivation et CV à envoyer par courrier ou par mail :

Planning familial 69

2 Rue Lakanal, 69100 Villeurbanne

mfpf69@planningfamilial69.fr

Entretiens prévus la semaine du 21 Mars.

Contacts :

Betty MOLIN – CCF – 06.45.06.49.26 (le mardi)

Mélanie VILLEMAUD – Sage-femme – 06.56.89.14.50 (le mardi et le vendredi)

Valérie RADIX – Membre du CA - 07 69 16 42 78